

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

ARIJE EL-MEDINA

3 Rue el Ksar La médina de Sfax – BP95, 3079 Sfax

La société ARIJE EL-MEDINA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 novembre. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mehdi Ben Daly.

BILAN
ARIJE EL MEDINA
ARRETE AU 31 DECEMBRE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2020	2019
Actifs		3 476 373	3 479 388
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>1 238 626</u>	<u>1 034 700</u>
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles (amortissements immobilisations incorporelles)		-	-
Immobilisations corporelles (amortissements immobilisations corporelles)	IV.1	1 254 160 15 534	1 042 271 7 571
Immobilisations financières (provisions immobilisations financières)		-	-
Autres actifs non courants		-	-
<u>ACTIFS COURANTS</u>		<u>2 237 747</u>	<u>2 444 688</u>
Stocks (provisions sur stock)		-	-
Clients et comptes rattachés (provisions clients et comptes rattachés)		-	-
Autres actifs courants (provisions autres actifs courants)	IV.2	105 068 -	64 548 -
Placements et autres actifs financiers	IV.3	1 024 117	2 032 310
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.4	1 108 562	347 830

BILAN
ARIJE EL MEDINA
ARRETE AU 31 DECEMBRE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Notes</i>	2020	2019
Capitaux propres et Passifs		3 476 373	3 479 388
Capitaux propres			
<i>Capital social</i>		3 500 000	3 500 000
<i>Réserves légales</i>		-	-
<i>Réserves statutaires</i>		-	-
<i>Réserve spéciale pour réinvestissement</i>		-	-
<i>Résultats reportés</i>		(102 770)	(121 436)
<u><i>Total des capitaux propres avant résultat</i></u>		<u>3 397 230</u>	<u>3 378 564</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>		55 647	18 666
<u><i>Total des capitaux propres avant affectation</i></u>		<u>3 452 876</u>	<u>3 397 230</u>
Passifs		23 497	82 158
<u><i>PASSIFS NON COURANTS</i></u>			
<i>Emprunts</i>		-	-
<u><i>PASSIFS COURANTS</i></u>			
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	IV.5	11 888	8 013
<i>Autres passifs courants</i>	IV.6	11 609	74 145
<i>Concours bancaires & autres passifs financiers</i>		-	-

ETAT DE RESULTAT
ARIJE EL MEDINA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2020	2019
<u>Produits d'exploitation</u>		=	=
Revenus		-	-
Autres produits d'exploitation		-	-
Production immobilisée en cours		-	-
<u>Charges d'exploitation</u>		<u>89 782</u>	<u>56 089</u>
Variation des stocks de produits finis et encours		-	-
Achats de marchandises consommés		-	-
Charges de personnel	IV.7	34 634	22 723
Dotations aux amortissements et aux provisions	IV.8	7 963	3 947
Autres charges d'exploitation	IV.9	47 186	29 419
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>(89 782)</u>	<u>(56 089)</u>
Charges financières nettes		-	1 805
Produits des placements		153 681	77 257
Autres gains ordinaires		1	2
Autres pertes ordinaires		7 553	-
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<u>56 347</u>	<u>19 366</u>
Impôt sur les bénéfices		700	700
Contribution sociale de solidarité		-	-
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		<u>55 647</u>	<u>18 666</u>
Éléments exceptionnels		-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>55 647</u>	<u>18 666</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
ARIJE EL MEDINA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<i>Notes</i>	2020	2019
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>	<u>(35 572)</u>	<u>(39 097)</u>
Résultat net	55 647	18 666
Ajustement pour :		
Amortissements & provisions	7 963	3 947
Variations des stocks	-	-
Variations des créances	-	-
Variations des autres actifs	(40 520)	(43 560)
Variations des fournisseurs & autres dettes	(58 661)	(18 150)
Plus ou moins-values de cession	-	-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	<u>(211 889)</u>	<u>(137 692)</u>
Acquisitions d'immobilisations corp. & incorp.	(211 889)	(137 692)
Cession & reclassement d'immobilisations	-	-
Acquisitions d'immobilisations financières	-	-
Cession d'immobilisations financières	-	-
Autres flux	-	-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	<u>1 008 193</u>	<u>467 690</u>
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	2 500 000
Dividendes et autres distributions	-	-
Encaissements provenant des emprunts	-	-
Flux de placement	1 008 193	(2 032 310)
<u>Variation de trésorerie</u>	<u>760 732</u>	<u>290 901</u>
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>	<u>347 830</u>	<u>56 929</u>
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>	<u>1 108 562</u>	<u>347 830</u>

Notes Relatives
Aux Etats Financiers

I. Présentation de la Société Tunisienne de Transformation, de Maintenance et de Rénovation d'équipements industriels et maritimes

Société : Société « ARIJE EL MEDINA ».

Forme juridique : Société Anonyme.

Capital social : 3 500 000 Dinars.

Exercice social : Du 01/01/2020 Au 31/12/2020.

II. Déclaration de Conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

III. Principes Comptables Appliqués

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de la clôture si l'opération n'a pas été dénouée avant l'arrêté des états financiers. Les gains et pertes de change ont été imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

III.2 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Ils comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les

frais de transit, de livraison, de manutention initiale, d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à:

- Une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- Une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les taux suivant :

Matériel de transport	:	20 %
Equipements de bureau	:	20 %
Matériel informatique	:	33,33 %
Agencement, Aménagement et Installations	:	10 %
Autres Immobilisations Corporelles	:	20 %

Les immobilisations de faible valeur sont amorties intégralement dès le premier exercice de leur mise en service.

III.3 Taxes sur la valeur ajoutée

Toutes les charges et investissements sont comptabilisés en hors TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et les collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

IV. Notes sur les Etats Financiers

IV. 1 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Terrains	16 835	16 835	0
Constructions	1 051 990	945 115	106 875
Immob. Corporelles en cours	105 014	0	105 014
Autres Immo. Corporelles	80 320	80 320	0
Total Brut	1 254 160	1 042 271	211 889
<i>Amortissements</i>	15 534	7 571	7 963
Total Net	1 238 626	1 034 700	203 927

IV.2 Autres Actifs Courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Comptes de régularisation	441	890	(449)
Fournisseurs débiteurs	28 784	7 000	21 784
État et collectivités publiques	75 843	56 659	19 185
Total Net	105 068	64 548	40 520

IV.3 Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers se détaillent comme suit :

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Placements courants	1 024 117	2 032 310	(1 008 193)
Total Net	1 024 117	2 032 310	(1 008 193)

IV.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Rubrique	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Banques, etabl. financiers et assimilés	1 107 293	344 700	762 593
Caisse	1 269	3 130	(1 861)
Total	1 108 562	347 830	760 732

IV.5 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Fournisseurs d'immobilisations	677	277	400
Fournisseurs d'exploitation	2 711	7 736	(5 025)
Fournisseurs - factures non parvenues	8 500	0	8 500
Total Net	11 888	8 013	3 875

IV.6 Autres Passifs Courants

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019	Variation
État et collectivités publiques	11 453	3 314	8 139
Sociétés du groupe et associés	156	156	0
Comptes de régularisation	0	68 875	(68 875)
Personnel et Comptes rattachés	0	1 800	(1 800)
Total Net	11 609	74 145	(62 536)

IV.7 Charges de personnel

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Charges sociales légales	3 738	426	3 311
Salaires et compléments de salaires	30 896	22 297	8 599
Total Net	34 634	22 723	11 910

IV.8 Dotations aux Amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Dot. amort. et prov.-Ch. ord.(autres que Fin.)	7 963	3 947	4 016
Total Net	7 963	3 947	4 016

IV.9 Autres Charges d'Exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Charges diverses ordinaires	186	0	186
Autres services extérieurs	38 191	18 968	19 223
Impôts, taxes et versements assimilés	1 421	3 107	(1 686)
Services extérieurs	6 460	1 583	4 877
Achats non stockés non rattachés	928	3 242	(2 314)
Achats d'études et prestations services	0	2 519	(2 519)
Total Net	47 186	29 419	17 767

Rapport Général

Sfax, le 19 Octobre 2021

Messieurs,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Arije El Medina S.A. », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 3.476.373 Dinars et un résultat bénéficiaire de 55.647 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la

préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une

fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Le Commissaire Aux Comptes

Mehdi Ben Daly

Rapport Spécial

Sfax, le 19 Octobre 2021

Messieurs,

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Au sens des articles sus mentionnés, votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucune convention et opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

Au sens des articles sus mentionnés, votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucune convention et opération ancienne conclue au cours des exercices antérieurs et continuant à produire leur effet au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucun engagement envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Le Commissaire Aux Comptes
Mehdi Ben Daly